



TRANSACTION :

Barème à compter du 1er janvier 2020

- Honoraires de transaction (hors cas particulier*):

Prix de vente	Honoraires HT	<i>Honoraires TTC</i>
Jusqu'à 100 000 €	6 000,00 €	7 200,00 €
De 100 000 € à 150 000 €	5,21 %	6,25 %
De 150 001 € à 250 000 €	4,36 %	5,25 %
De 250 001 € à 350 000 €	3,96 %	4,75 %
De 350 001 € à 500 000 €	3,75 %	4,50 %
A partir de 500 001 €	3,54 %	4,25 %

** Ces honoraires sont à la charge de l'Acquéreur ou du Vendeur selon précision du mandat de vente, cette information est donnée avant toute présentation d'un bien et la mention en sera faite dans l'annonce.*

- Cas particulier* :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une tierce agence immobilière :

L'Acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente et ce par voie de rétrocession d'honoraires.